



Changement de poste ou sinon...

Par **steftlse**, le **24/08/2015** à **16:07**

Bonjour, rnVoici ma question : ce matin mon mari a été convoqué par son employeur qui lui propose un autre poste car celui qu'il a actuellement va disparaître. rnLe problème est que ce nouveau poste ne va pas nous convenir à cause des horaires qui sont trop décalés. rnSon chef a été clair, soit il accepte soit il démissionne. rnQuels conseils pouvez-vous nous donner car on refuse la démission, on voudrait un arrangement à l'amiable. rnJ'ai oublié de préciser, mon mari a 20 ans de boîte.

Par **moisse**, le **24/08/2015** à **16:38**

Bonjour, rn[citation]Son chef a été clair, soit il accepte soit il démissionne. [/citation] rnIl n'accepte rien du tout si le poste ne convient pas. rnEn aucun cas il n'évoque une quelconque démission. rn[citation]on voudrait un arrangement à l'amiable. rn[/citation] rnSi tel est le cas vous pouvez négocier une rupture conventionnelle en exigeant une indemnité de départ confortable, genre 12 mois de salaire net de charges, de CSG et CRDS. rnL'avantage est l'éligibilité aux allocations de chômage. rnMais certains assureurs (prêts immobiliers par exemple) considèrent qu'il ne s'agit pas d'une perte involontaire d'emploi, et ne prennent donc pas en garantie les échéances des prêts correspondants. rnMais la vraie solution est d'attendre un licenciement d'ordre économique que l'employeur devra mettre en œuvre et justifier.